



Rapport Annuel Régime de Retraite

de l'Université McGill

31 décembre 2021



McGill



TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|-----------|--|-----------|---|
| 04 | Faits saillants 2021 | 28 | Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles |
| 07 | Message des membres du Comité d'administration des retraites | 29 | Évaluation actuarielle |
| 08 | Gouvernance | | Rapport financier |
| 11 | Prestations et administration | 31 | Lettre sur la responsabilité de la direction |
| 13 | Au service des membres | 32 | Rapport de l'auditeur |
| 14 | Gestion des placements | 34 | État de l'actif net disponible pour le service des prestations |
| 16 | Le Régime et l'investissement responsable | 35 | État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations |
| 18 | Fonds d'accumulation | 36 | Notes afférentes au rapport financier |
| 19 | Fonds commun d'actions | 48 | Glossaire |
| 20 | Fonds commun de titres à revenu fixe | 49 | Contacts |
| 21 | Placements alternatifs | | |
| 22 | Fonds de marché monétaire | | |
| 23 | Compte équilibré | | |
| 24 | Fonds socialement responsable | | |
| 25 | Fonds axés sur une date d'échéance | | |
| 27 | Fonds de retraite | | |

Les mots en caractères gras dans ce rapport sont définis dans le Glossaire

FAITS SAILLANTS 2021

OPTIONS D'INVESTISSEMENT

1,5 G\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2021: 12,4 %

RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 9,4 %

COMPTE ÉQUILBRÉ

887,3 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2021: 17,9 %

RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 11,1 %

**FONDS COMMUN
D' ACTIONS**

485,2 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2021: -1,3 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 4,2 %

**FONDS COMMUN DE
TITRES À REVENU FIXE**

69,6 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2021: 12,5 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 11,7 %

**FONDS SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

27,0 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2021: 0,3 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 1,2 %

**FONDS DE MARCHÉ
MONÉTAIRE**

36,3 M\$

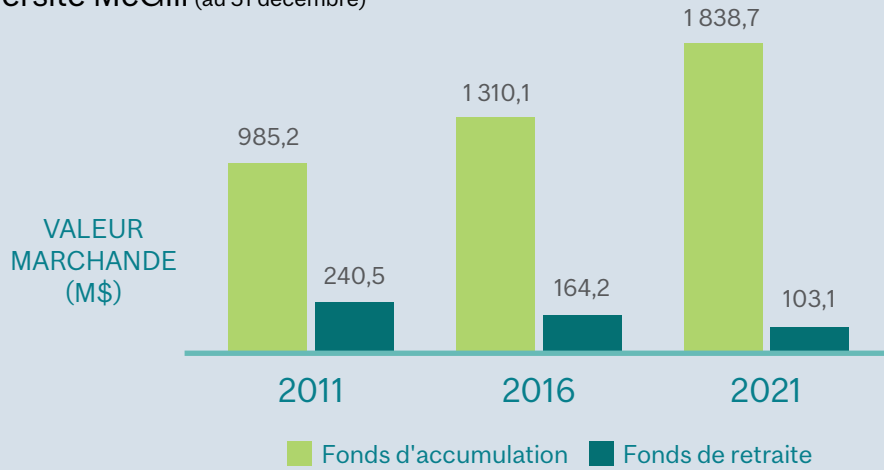
D'ACTIFS

RENDEMENTS VARIENT SELON

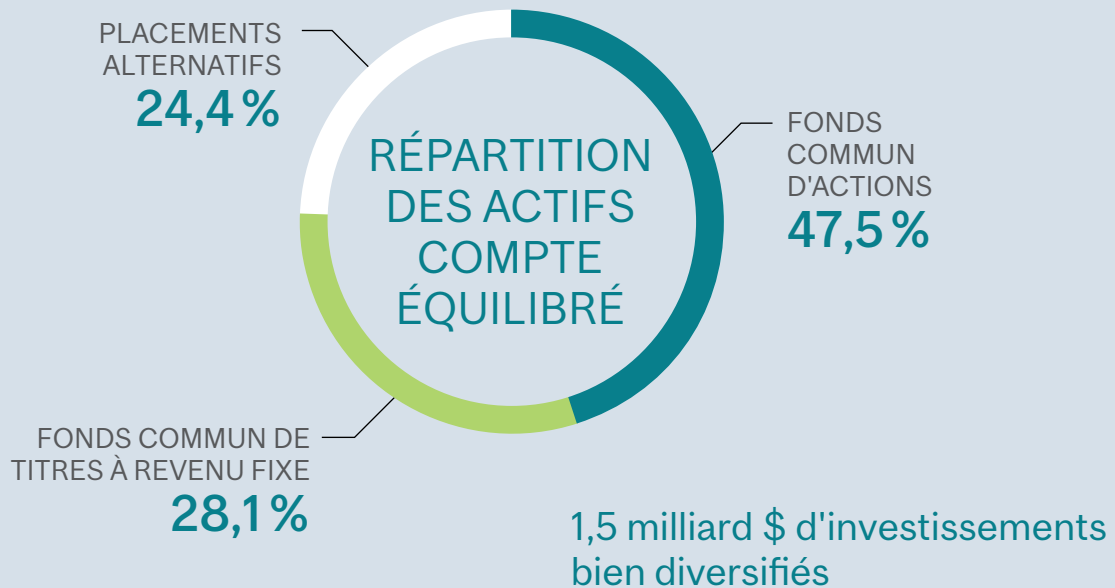
LE PROFILE DU MEMBRE

**FONDS AXÉS SUR UNE
DATE D'ÉCHÉANCE**

Actif net disponible pour le service des prestations de l'Université McGill (au 31 décembre)



80,4% DES ACTIFS SONT INVESTIS DANS L'OPTION COMPTE ÉQUILIBRÉ



FAITS SAILLANTS 2021

PARTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2021

CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE RÉGIME

La participation totale comprend les membres actifs, les membres différés et les membres à la retraite.

Statistique des participants au 31 décembre

| | 2011 | 2016 | 2021 |
|-----------------------|--------|-------|--------|
| Actifs | 5 878 | 5 787 | 6 607 |
| Différés | 2 983 | 2 870 | 2 741 |
| Retraités | 1 348 | 1 112 | 861 |
| Prestations Variables | 0 | 0 | 104 |
| Total | 10 209 | 9 769 | 10 313 |

La participation des membres actifs a augmenté de 14 % au cours des 5 dernières années

MEMBRES ET ACTIFS DU RÉGIME

6



6 607

MEMBRES ACTIFS

1,3 G\$ in assets

48 ans, l'âge moyen des membres

58 % femmes

42 % hommes



2 741

MEMBRES DIFFÉRÉS

260,6 M\$ en actifs

53 ans, l'âge moyen des membres

52 % femmes

48 % hommes

861

MEMBRES DANS
LE FONDS DE RETRAITE

84 ans, l'âge moyen des membres

90

DÉPART À LA
RETRAITE

64 ans, l'âge moyen au départ à la retraite

104

PRESTATIONS
VARIABLES

60,0 M\$ en actifs

70 ans, l'âge moyen des membres

MESSAGE

DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

Malgré le prolongement de la pandémie en 2021, le Régime de retraite de l'Université McGill (« Régime ») a enregistré une autre bonne année de performance pour les membres, tout en maintenant un haut niveau de service. L'option la plus populaire du régime, le fonds équilibré, a terminé l'année en forte hausse avec un rendement sur un an de 12.4 %, grâce à des rendements élevés sur les marchés boursiers. Les investissements du Fonds équilibré ont généré des rendements annualisés sur 5 ans et 10 ans de 9.4 % et 9.8 %, respectivement, une forte performance compte tenu du niveau de risque modéré de l'option. Les actifs du Régime ont atteint 1.9 milliard de dollars en 2021, leur plus haut niveau jamais enregistré. Les performances de chaque option de placement et leur performance par rapport à leur indice de référence se trouvent aux pages 18 à 27 de ce rapport.

Deux thèmes dominants sur les marchés financiers en 2021 étaient l'investissement responsable et les effets de l'inflation. L'investissement responsable est axé sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans les décisions d'investissement. Le Régime est bien avancé dans son intégration de l'investissement responsable. Le Service des placements (« SP ») et le Comité de placement (« CPR ») continuent de favoriser les gestionnaires de placement intégrant les facteurs ESG dans leur sélection de titres. À ce titre, 99 % des actifs sont investis avec des gestionnaires qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus de décision. Cette année, nous divulguons l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'actions cotées en bourse (voir page 16). De plus, suite au travail commencé en 2020, et en réponse à l'intérêt exprimé par les membres pour un option de placement qui exclut les investissements dans les combustibles fossiles, nous sommes heureux d'annoncer que le plan offre maintenant un fonds sans combustibles fossiles (« SCF »). Le fonds SCF est une option diversifiée composée d'actions et de titres à revenu fixe et est construit en excluant les titres de sociétés qui s'engagent directement dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Web du Régime, dans les communications envoyées par courriel aux participants et sur la plateforme Sun Life.

Plus d'inflation en 2022 pourrait bien se traduire par une baisse de la valorisation des actions et des obligations. Après une période de performances exceptionnelles des marchés boursiers (par exemple, une croissance moyenne de 12 % du portefeuille d'actions au cours des 10 dernières années), la prochaine décennie, qui devrait être caractérisée par des taux d'intérêt plus élevés, pourrait s'avérer plus difficile.

Le CAR travaille avec le Service d'administration des retraites, le CPR et le SP pour superviser l'administration et la performance du Régime. Je remercie les membres du personnel et de ces comités pour leur expertise et leur professionnalisme. Il n'y a eu aucun changement dans la composition du CAR en 2021 mais, comme indiqué dans la section Gouvernance, (page 10) le CPR a eu un nouveau président en 2021. Le mandat de six ans de Michael Boychuk s'est terminé en mars. Le SP a grandement bénéficié de son expérience tout au long de son mandat, et je suis particulièrement reconnaissante qu'il ait accepté de le prolonger d'un an pendant la période turbulente engendrée par la pandémie afin d'assurer une continuité. Tous les membres du CAR et du CPR se joignent ainsi à moi pour lui exprimer nos sincères remerciements pour ses nombreuses contributions. En janvier 2021, Paul Stinis a rejoint le CPR et en mars, il en a assumé le rôle de président. Diplômé de McGill, il met au service du CPR une riche expérience en matière de régimes de retraite, d'investissement et de gouvernance qui profitera aux participants du régime.

Pour une deuxième année consécutive, l'Assemblée générale annuelle 2020 s'est tenue virtuellement, ce qui a de nouveau entraîné une participation plus élevée que d'habitude. Nous espérons revenir aux réunions en personne l'année prochaine, mais même si c'est le cas, nous conserverons une composante virtuelle pour rejoindre le plus de membres possible. J'espère vivement vous voir à l'Assemblée générale annuelle des membres à midi le mercredi 4 mai 2022, que ce soit à l'écran ou en personne.



Professeure Julia Scott, MBA, FCPA, FCA, CFA
Présidente du CAR

GOVERNANCE

La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun des activités du régime de retraite.

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du **texte du Régime** ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 680 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 2M7. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/comite-administration-des-retraites-0>.

L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (« l'Université ») est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (« CPR »). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2021, le CAR s'est réuni six fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles

Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par la Principale et le Président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

En avril 2021, M. Myles Edwards a été renommé par le Conseil des gouverneurs, Mme Diana Dutton a été renommé par la Principale et le Président du Conseil des gouverneurs et M. Pierre Lavigne a été renommé comme membre indépendant, tous pour des nouveaux termes de trois ans. À l'assemblée générale tenue virtuellement le 5 mai 2021, Professeure Julia Scott a été réélue pour un terme de trois ans par le personnel enseignant.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, incluant le rapport de l'auditeur, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et effectue tout autre action jugé nécessaire. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR.

En 2021, le Comité d'audit s'est réuni deux fois

Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2021, aucun changement n'est survenu dans la composition du Comité d'audit.

Mme Cristiane Tinmouth, CPA, CA
(présidente du Comité d'audit)
Vice-principale adjointe, services financiers
Bureau du vice-principal, administration et finance

Professeure Julia Scott, MBA, FCPA, FCA, CFA
(présidente du CAR)
Chargée d'enseignement principale
Faculté de gestion Desautels

M. Pierre Lavigne, FSA, FCIA, CFA
Consultant pour régime de retraite

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

| | | |
|--|--|--|
|  | Professeure Julia Scott, MBA, FCPA, FCA, CFA (présidente du CAR)) Chargée d'enseignement principale Faculté de gestion Desautels | Élue par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2024 |
|  | Mme Rosemary Cooke, B.A.A Retraitée - Faculté de médecine dentaire | Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2022 |
|  | Mme Diana Dutton, MBA Vice-principale adjointe Ressources humaines | Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2024 |
|  | M. Myles Edwards, CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc. | Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en avril 2024 |
|  | Mme Tina Hobday Avocate, associée Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. | Nommée par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en juin 2022 |
|  | M. Pierre Lavigne, FSA, FICA, CFA Consultant pour régime de retraite | Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en décembre 2024 |
|  | M. Christopher Ragan, PhD Directeur, L'École de politiques publiques Max Bell Professeur agrégé en science économique | Élu par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2022 |
|  | Mme Nikoo Taghavi Agente administrative Département de chimie | Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en octobre 2023 |
|  | Mme Cristiane Tinmouth, CPA, CA (présidente du Comité d'audit) Vice-principale adjointe, services financiers Bureau du vice-principal, administration et finance | Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2023 |

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la résiliation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

En 2021, le CPR s'est réuni quatre fois

Le CPR est composé de huit membres

Les membres du CPR incluent : trois membres du CAR (incluant le président du CAR à titre de membre d'office) et cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime. Tous les membres du CPR sont nommés par le CAR.

Les membres externes indépendants du CPR servent un premier mandat de trois ans, renouvelable pour un second terme de deux ans et sont limités à un maximum de deux termes consécutifs.

Le mandat de M. Michael Boychuk en tant que membre du CPR a pris fin en mars 2021. Son rôle en tant que président du CPR a été remplacé par M. Paul Stinis qui s'est joint au CPR en janvier 2021.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

| | |
|--|---|
| Paul Stinis (président du CPR) Administrateur de sociétés | Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2024 |
| M. Nicolas Drapeau , CFA Vice-président, Marchés privés Bimcor Inc. | Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en mai 2023 |
| M. Myles Edwards , CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc. | Membre du CAR Mandat se terminant en avril 2024 |
| M. Clifton Isings , CFA Chef des placements et Vice-président Division des investissements du CN | Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en mars 2022 |
| M. Pierre Lavigne , FSA, FICA, CFA Membre indépendant | Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2024 |
| Mme Caroline Miller , MBA, CFA Stratège en investissements mondiaux | Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en mars 2022 |
| M. François Quinty , CFA Directeur gestion des placements Via Rail Canada | Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2023 |
| Professeure Julia Scott , MBA, FCPA, FCA, CFA Chargée d'enseignement principale Faculté de gestion Desautels | Présidente du CAR, membre d'office Mandat se terminant en mai 2024 |

SERVICE D'ADMINISTRATION DES RETRAITES ET SERVICE DES PLACEMENTS

L'administration quotidienne du Régime est effectuée par le Service d'administration des retraites et le Service des placements conformément aux politiques et procédures définies et approuvées par le CAR.

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE TITRES MONDIAUX CIBC MELLON

Les services de CIBC Mellon comprennent la garde de valeur, la comptabilisation, le prêt de titres, les opérations de change, l'évaluation des actifs, la mesure de la performance et le suivi de la conformité.

SUN LIFE

Sun Life est responsable du traitement des transactions des membres ainsi que des virements et de la répartition des flux de trésorerie entre les options d'investissement disponibles. Sun Life effectue également les calculs concernant les règlements, prépare les dossiers de règlement et est responsable de la production des relevés annuels des membres conformément aux exigences législatives.

NORMANDIN BEAUDRY

Normandin Beaudry est le fournisseur des services administratifs quotidiens pour les membres recevant une rente du Régime.

PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (**Partie A** et **Partie B**) qui se distinguent par la date d'admissibilité d'un membre à joindre le Régime. Pour les membres inscrits ou admissibles à joindre le Régime avant le 1er janvier 2009, le Régime est un **régime hybride** (Partie A). La Partie A comprend une disposition à cotisation déterminée (« CD ») par laquelle les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement. Pour se protéger des risques d'investissement inhérents à un régime CD, une disposition à prestation déterminée (« PD »), c.-à-d. une disposition de rente minimale, existe qui fournit une garantie que la rente payable sera au minimum égal au montant calculé selon la formule PD. La formule PD prend en considération le nombre d'années de service du membre ainsi que son salaire moyen le plus élevé.

Pour les membres inscrits au 1^{er} janvier 2009 ou après, le Régime est un régime CD et réfère à la Partie B. Les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement.

Lorsque le moment est venu de régler et convertir la valeur accumulée de leur compte en revenu de retraite, les membres peuvent transférer ces sommes vers une institution financière ou utiliser les options proposées par l'Université qui sont le **Fonds de revenu viager** (« FRV »), le Compte de retraite immobilisé (« CRI ») ou les prestations variables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum>

COTISATIONS AU PLAN

Les cotisations des membres actifs et de l'Université sont investies dans le Fonds d'accumulation dans une ou plusieurs options d'investissement offertes par le Régime, et ce, à la discrétion du membre.

Cotisations spéciales de l'Université

En plus des cotisations régulières, l'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires. Ces dernières sont déterminées en fonction de la situation financière du Régime dans le but de financer la disposition PD de rente minimale pour les membres Partie A et les rentes en cours de paiement dans le **Fonds de retraite**, tel que requis par la législation applicable. Ces cotisations spéciales s'accumulent dans un **Fonds complémentaire** et sont investies dans l'option d'investissement Compte équilibré.

Dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises par l'Université, des évaluations actuarielles sont produites. Les évaluations actuarielles sont produites selon deux méthodes de calcul du financement d'un régime; l'évaluation de capitalisation et l'évaluation de solvabilité. Ces évaluations mesurent la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers selon deux perspectives.

1. Évaluation de capitalisation

L'évaluation de capitalisation assume que le Régime restera en vigueur indéfiniment. Le calcul détermine le montant que l'Université est tenue de cotiser pour couvrir une année de service des membres de la Partie A et pour amortir le déficit du Régime, le cas échéant.

L'évaluation actuarielle du 31 décembre 2019 démontre un **déficit de capitalisation** de 38,2 millions \$ et un ratio de capitalisation de 97,7 %. L'évaluation précédente a été effectuée au 31 décembre 2017.

En 2021, l'Université a versé 9 358 641 \$ à titre de cotisations spéciales pour financer le passif PD

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de capitalisation de 2017 à 2019 :

| POSITION DE CAPITALISATION ¹ | 31 DÉCEMBRE 2019 \$ en 000s | 31 DÉCEMBRE 2017 \$ en 000s |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS | 1 641 780 | 1 537 696 |
| PASSIF ACTUARIEL | 1 680 013 | 1 585 071 |
| DÉFICIT DE CAPITALISATION | (38 233) | (47 375) |
| RATIO DE CAPITALISATION | 97,7 % | 97,0 % |

Note 1: Voir l'Évaluation Actuarielle à la page 29 pour plus de détails sur la position de capitalisation.

L'amélioration du ratio de capitalisation s'explique par des rendements sur les investissements plus élevés qu'attendus en 2018 et 2019 et des cotisations supplémentaires de solvabilité significatives de la part de l'Université.

2. Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité détermine la situation financière du Régime à la date de l'évaluation, en assumant une terminaison à cette même date. Ce calcul est réalisé pour déterminer les cotisations additionnelles requises, aussi appelées cotisations supplémentaires de solvabilité, que doit verser l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 71 ans.

Le calcul du degré de solvabilité du Régime comprend seulement les actifs et passifs de solvabilité relatifs à la disposition de rente minimale du Régime, excluant les valeurs accumulées CD de tous les membres.

Selon l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2021, le degré de solvabilité du Plan était de 52,8 %.

En 2021, l'Université a versé 2 623 041 \$ à titre de cotisations supplémentaires de solvabilité

Le tableau suivant présente l'évolution du degré de solvabilité de 2019 à 2020:

| POSITION DE SOLVABILITÉ ¹ | 31 DÉCEMBRE, 2020 \$ en 000s | 31 DÉCEMBRE, 2019 \$ en 000s |
|--------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS | 270 888 | 266 287 |
| PASSIF DE SOLVABILITÉ | 513 384 | 486 305 |
| DÉFICIT DE SOLVABILITÉ | (242 496) | (220 018) |
| DEGRÉ DE SOLVABILITÉ | 52,8% | 54,8% |

Note 1: Voir l'Évaluation Actuarielle à la page 29 pour plus de détails sur la position de solvabilité.

Cotisations spéciales des membres Partie A

Effectif le 1^{er} janvier 2014, une modification au Régime a été apportée afin d'introduire la notion de partage du coût des déficits avec les membres Partie A. Depuis septembre 2018, ce taux est de 1,9 %. Les cotisations spéciales des membres Partie A sont investies dans leur compte individuel.

Les cotisations faites par les membres et l'Université pendant l'année sont détaillées ci-dessous :

Cotisations en 2021

| FONDS D'ACCUMULATION | PAR LES MEMBRES \$ en 000s | PAR L'UNIVERSITÉ \$ en 000s |
|---|-------------------------------|--------------------------------|
| CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES | 31 812 | 32 593 |
| COTISATIONS SPÉCIALES - SEGMENT PD ¹ | | 9 359 |
| COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE SOLVABILITÉ | | 2 623 |
| COTISATIONS SPÉCIALES - MEMBRES PARTIE A | 4 341 | |
| COTISATIONS VOLONTAIRES | 1 696 | |
| TOTAL | 37 849 | 44 935 |

Note 1: Composé de 5 585 mille \$ pour le coût du service courant et de 3 774 mille \$ pour l'amortissement du déficit de capitalisation

PRESTATIONS ET PAIEMENTS DE RENTES

Fonds d'accumulation

Au cours de l'année 2021, 880 règlements ont été effectués pour un total de 85 270 642 \$. Le tableau suivant présente les types de règlement et les prestations versées pendant l'année.

Règlements en 2021

| FONDS D'ACCUMULATION | NOMBRE DE RÉGLEMENTS | MONTANT TOTAL \$ en 000s |
|--|----------------------|-----------------------------|
| PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS L'EXTERNE | 161 | 39 704 |
| PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS FRV/CRI DE L'UNIVERSITÉ MCGILL | 51 | 16 953 |
| PRESTATIONS VARIABLES | 119 | 4 351 |
| PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI | 524 | 18 536 |
| PRESTATIONS DE DÉCÈS | 25 | 5 727 |
| TOTAL | 880 | 85 271 |

Fonds de retraite

Au 31 décembre 2021, le Régime comptait 861 membres retraités et bénéficiaires recevant des paiements de rentes du Fonds de retraite. En 2021, un total de 21 666 779 \$ a été versé sous forme de rentes.

Dividendes de rentes

Lorsque le Fonds de retraite dégage des excédents, ces montants pourraient servir à bonifier, au moyen de dividendes, les rentes en cours de versement. Suite à certains changements apportés à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement requiert que le Régime soit solvable à 100 % et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende. Étant donné qu'un déficit de solvabilité a été confirmé lors de la dernière évaluation actuarielle, aucun dividende de rente n'a pu être déclaré.

MODIFICATIONS AU RÉGIME

Il n'a eu aucune modification au texte du Régime en 2021.

AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site Web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

VOTRE COMPTE

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels et les rendements des options sont mis à jour mensuellement. Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15^e jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois. La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et leurs décisions d'allocation d'actifs en accédant au site Web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill.

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à prendre avantage des nombreuses ressources mises à leur disponibilité pour les accompagner dans leurs efforts de planification financière en vue de leur retraite. Par l'entremise du site Web <http://masunlife.ca>, les membres peuvent découvrir leur profil d'investisseur à l'aide de l'outil **Répartition de l'actif**. Ils peuvent planifier leur retraite à l'aide du **Planificateur de retraite** qui inclut un graphique illustrant le décaissement pour aider les membres à estimer leur revenu futur.

Depuis la transition vers Sun Life, les membres peuvent vérifier leurs soldes en utilisant l'**application ma Sun Life mobile**. En plus d'un support téléphonique, les membres peuvent maintenant obtenir de l'aide en direct avec l'option **Clavardez maintenant** sur le site Web.

Les membres ont utilisé ces services en 2021:

| POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2021: | |
|--|--------|
| OUTIL DE RÉPARTITION DE L'ACTIF | 411 |
| PLANIFICATEUR DE RETRAITE | 1 174 |
| UTILISATEURS DE L'APPLI MOBILE | 641 |
| SÉANCES SUR L'APPLI MOBILE | 28 140 |
| SÉANCES CLAVARDEZ MAINTENANT | 307 |

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissements bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Les membres sont fortement encouragés à réviser leurs placements régulièrement afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leurs objectifs.

CAPSULES VIDÉO

Le Service d'administration des retraites a lancé une série de capsules vidéos afin d'aider les membres du Régime. Ces capsules peuvent être visionnées à:

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/regarder-nos-capsules-video>.

SÉANCES D'INFORMATION

Le service d'administration des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime afin de répondre à leurs besoins.

En raison de la pandémie, aucune séance n'a été offerte en 2021. Des enregistrements des deux séances les plus populaires, soit la séance d'information sur la retraite et la séance d'information sur les options de règlement, sont en cour de production. Il est prévu que les premiers enregistrements soient publiés sur le site Web du Plan en 2022.

Les membres peuvent accéder aux présentations utilisées lors de certaines séances d'information en allant sur le site Web des Ressources humaines de l'Université McGill à l'adresse suivante:

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/infosessions>.

RAPPORTS D'INVESTISSEMENT

Les membres ont accès aux fiches d'information Morningstar® qui sont disponibles par l'entremise du site Web sécurisé de Sun Life.

Morningstar® est un fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements. Les fiches d'information sur les fonds de Morningstar® présentent en détail ce qu'offre chaque fonds. Elles fournissent, entre autres, le rendement des fonds, les 10 principaux titres de chaque fonds, ainsi qu'une description du secteur d'investissement et un profil de risque du fonds.

GESTION DES PLACEMENTS

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

Fonds d'accumulation - Les actifs des membres Partie A et des membres Partie B, ainsi que les actifs du Fonds complémentaire, sont investis dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds complémentaire représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la **rente minimale à prestations déterminées**.

Fonds de retraite - Les actifs des membres retraités qui ont opté pour un règlement interne. Le Fonds de retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

Politique de placement - Le CAR a adopté une politique de placement exhaustive détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, la diversification des placements, la **couverture des devises**, les taux de rendement espérés, les besoins de liquidités, les catégories d'actifs autorisés, les considérations ESG et tout autre aspect concernant le processus de placement. Ceci permet un encadrement sur lequel le CPR et le Service des placements s'appuient pour la sélection des gestionnaires externes et des stratégies d'investissement pour les mandats ségrégués, les fonds communs et les fonds privés.

La majorité des placements sont gérés activement par des gestionnaires externes dans une gamme de mandats d'investissement variés. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la sélection des titres à l'intérieur du mandat qui leur a été désigné.

La politique de placement est révisée sur une base régulière et mise à jour lorsque nécessaire afin d'assurer qu'elle réponde aux exigences légales et aux meilleures pratiques pour le bénéfice de l'ensemble des membres. Une copie de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime: <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest> ou peut être consultée au bureau du CAR, sur demande.



COMMENTAIRE DE LA DIRECTION Par le Service des placements

En 2021, l'économie et les marchés financiers ont continué leur reprise entamée tout juste après la pandémie de mars 2020. Une chose a cependant changé : l'inflation s'est accrue abruptement pour atteindre son plus haut niveau des 30 dernières années, ce qui freinera les banques centrales dans leurs politiques monétaires accommodantes en vigueur depuis le début de la pandémie. Les craintes inflationnistes ont contribué à pousser les taux d'intérêt à la hausse, entraînant le marché obligataire canadien vers sa pire année depuis 1994 avec un rendement indiciel de -2,5 %. Les actions ont enregistré de leur côté une forte croissance, de sorte que les indices de marchés boursiers américain et canadien ont terminé l'année avec un rendement respectif de 28,7 % et 25,1 %. Les grands marchés boursiers étrangers hors Amérique du Nord ont collectivement fourni un rendement légèrement inférieur de 19,2 % - cependant réduit à 10,8 % une fois converti en dollars canadiens - alors que les marchés émergents ont fait du surplace avec un rendement de -0,1 %.

La forte croissance des actions a permis au Fonds commun d'actions du Régime de connaître une autre belle année avec un rendement de 17,9 % en 2021. Combiné aux rendements de 11,0 % en 2020 et de 20,4 % en 2019, cela représente une forte appréciation au cours des trois dernières années. De son côté, le Fonds commun de titres à revenu fixe a souffert de la piètre performance des marchés obligataires attribuable à la hausse généralisée des taux d'intérêt et a terminé l'année avec un rendement de -1,3 %. Mentionnons cependant que la gestion active du Fonds a procuré une certaine protection contre la hausse des taux d'intérêt et une exposition supérieure au crédit corporatif, deux éléments qui lui ont permis de mieux faire que l'indice obligataire canadien en 2021.

Le portefeuille de placements alternatifs, composé d'actifs réels, de stratégies diversifiées et de placements privés, a bénéficié de l'amélioration générale de l'économie et de la vigueur des marchés financiers pour terminer l'année avec un rendement net de 18,8 %. Les investissements alternatifs faits au cours des dernières années commencent maintenant à porter fruit et améliorent le ratio rendement-risque du Fonds équilibré et des Fonds axés sur une date d'échéance.

Le Fonds équilibré - une combinaison du Fonds commun d'actions, du Fonds commun de titres à revenu fixe et du portefeuille de placements alternatifs - est l'option d'investissement la plus populaire du Régime, regroupant 80,4 % des actifs des membres. Ce fonds a obtenu un rendement de 12,4 % en 2021.

Au cours des deux dernières années, les actions, les actifs réels et les placements privés ont généralement connu une forte appréciation. Il faut cependant reconnaître que ces gains ne sont pas seulement attribuables à l'amélioration de l'économie et de la croissance des revenus, mais s'expliquent aussi par la volonté des investisseurs à payer des prix toujours plus élevés pour ces actifs financiers. Les banques centrales ont procédé à l'injection massive

de liquidités dans l'économie et une partie de cet argent s'est retrouvé investi dans ces actifs. Avec les obligations qui affichent un faible rendement attendu et l'inflation qui augmente bien au-delà de sa fourchette cible, les investisseurs à la recherche de bons rendements n'ont d'autre choix que de prendre plus de risque malgré le prix déjà élevé des actifs plus risqués.

Face à une croissance économique modérée, une inflation à la hausse et des bas taux d'intérêts, quoique sur une tendance haussière, les investisseurs auront de plus en plus de difficulté à générer un rendement stable et substantiel en se limitant aux actifs traditionnels. L'équipe du Service des placements est d'avis que les investissements alternatifs peuvent offrir des rendements intéressants et non corrélés, générés à l'abri de la volatilité des marchés boursiers. Les investissements alternatifs comportant des mécanismes de protection contre l'inflation tels l'immobilier et les infrastructures devraient être bien positionnés pour générer de bons rendements ajustés pour le risque. Certaines stratégies intégrant spécifiquement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent aussi tirer profit des changements structurels entraînés par la tendance forte que représente l'investissement durable et responsable.

Les investisseurs et les régulateurs mettent de plus en plus de pression sur les compagnies au sujet des enjeux ESG. Les entreprises qui traitent ces enjeux de manière proactive devraient tirer leur épingle du jeu alors que celles qui n'y accordent pas encore une assez grande importance pourraient être négativement impactées par des dépenses imprévues et les pressions des actionnaires qui exigent des améliorations. Avec 99 % des actifs du Régime gérés par des firmes de gestion qui incorporent les facteurs ESG au sein de leur processus d'investissement, nous espérons que la gestion active contribuera à ajouter de la valeur.

Le rôle du Service des placements est de maintenir les portefeuilles pleinement investis et de naviguer à travers les cycles haussiers et baissiers en tentant de tirer profit d'opportunités d'investissements sans toutefois compromettre la liquidité des portefeuilles ou s'exposer à un risque indu. Notre objectif est d'ajouter de la valeur dans chaque catégorie d'actifs et d'investir le Fonds équilibré de manière optimale en donnant une plus grande place aux actions qu'aux obligations et en utilisant les investissements alternatifs tels que la dette privée, les actifs réels et les stratégies de rendement absolu pour leur effet de diversification et leurs bons rendements attendus.



LE RÉGIME ET L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le régime est géré avec une approche d'investissement responsable. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont intégrées dans les processus d'investissement tels que la vérification diligente et l'engagement auprès des gestionnaires d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage des actifs du régime qui étaient gérés par des gestionnaires d'actifs adhérant à une politique ESG ou signataires des **Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies** (« Principes ») au 31 décembre 2021. Ces deux éléments démontrent un fort engagement de la part des gestionnaires d'actifs à intégrer les enjeux ESG dans leurs processus de décision et de promouvoir l'investissement durable au sein de l'industrie.

% des actifs investis auprès de gestionnaires adhérant à une politique ESG ou signataires des Principes

| | 2016 ¹ | 2021 |
|----------------------|-------------------|------|
| FONDS D'ACCUMULATION | 79% | 99% |
| FONDS DE RETRAITE | 58% | 98% |

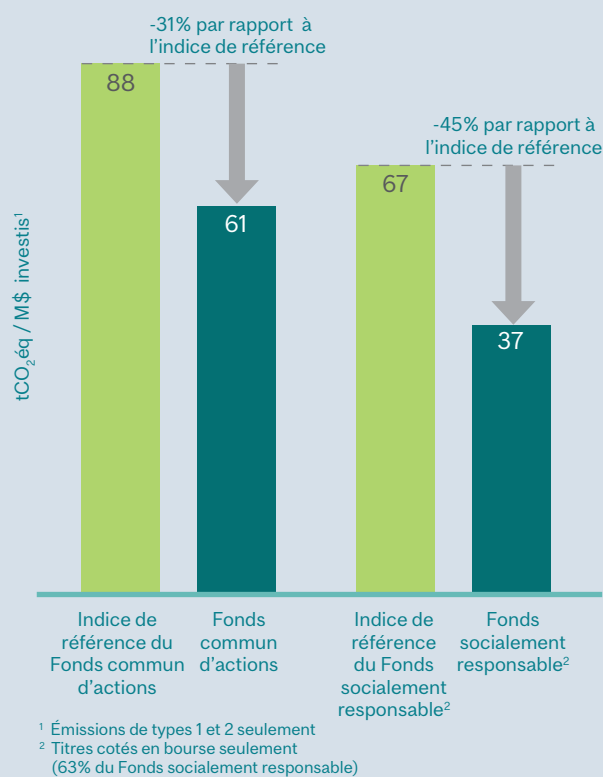


PREMIÈRE ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

En 2021, une première évaluation de l'empreinte carbone du Fonds commun d'actions et des actions du Fonds socialement responsable fut effectuée. Les résultats au 31 décembre 2021 sont les suivants: alors que le Fonds commun d'actions émet 31% moins d'émissions que son indice référence, les actions du Fonds socialement responsable émettent 45% moins d'émissions que les actions de leur indice de référence. L'empreinte carbone a été calculée avec les émissions de types 1 et 2 des titres cotés en bourse en utilisant des données fournies par MSCI, un prestataire mondial d'indices boursiers et de solutions ESG. À l'avenir, nous continuerons à mesurer et faire le suivi des émissions du portefeuille.

LES DÉFINITIONS SONT LES SUIVANTES²:

| | |
|--------|---|
| Type 1 | Émissions directes émises de sources détenues ou contrôlées par la compagnie |
| Type 2 | Émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité achetée, du chauffage ou de vapeur |
| Type 3 | Autres émissions indirectes (qui ne sont pas incluses dans celles de type 2) produites dans la chaîne de valeur de la compagnie |



Note: L'empreinte carbone est calculée en évaluant les tonnes de gaz à effet de serre équivalent CO₂ du portefeuille par millions de dollars investis (ici représentés en tCO₂éq/M\$ investis), grâce aux données fournies par MSCI. Il est important de rester prudent lors de la comparaison d'empreintes carbone de portefeuilles d'organisations différentes, puisque les méthodes de calcul, les catégories d'actifs couvertes ainsi que les fournisseurs de données peuvent varier d'une organisation à l'autre.

¹ 2016 fut la première année lors de laquelle le régime a récolté ces données auprès de ses gestionnaires d'actifs

² Greenhouse Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standards



SOURCE: STONEPEAK

80 M\$ EN INVESTISSEMENTS D'IMPACT

Les investissements d'impacts sont faits dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, ainsi qu'un rendement financier. Le marché des investissements d'impact est en pleine croissance et permet d'injecter du capital afin de répondre aux défis les plus urgents dans des secteurs tels que l'agriculture durable, l'énergie renouvelable, les technologies propres et l'accès abordable aux services de base en logement, en santé et en éducation.

TYPES D'INVESTISSEMENTS D'IMPACT CONSIDÉRÉS:

Titres cotés en bourse: investissements à travers des gestionnaires d'actifs détenant des actions de sociétés dont la majeure partie des revenus proviennent de solutions durables

Placements alternatifs: exposition à travers des fonds privés au traitement des eaux, aux énergies alternatives, aux infrastructures d'énergies renouvelables, à l'immobilier durable, etc.

Titres à revenu fixe: investissements dans des obligations vertes (instruments financiers servant au financement de projets climatiques et environnementaux)

Au 31 décembre 2021, le régime comptait 80 M\$ en investissements d'impact, incluant les engagements.

17

NOUVELLE OPTION POUR LES MEMBRES: LE FONDS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES (SCF)

Contexte

En 2021, le Service des placements a offert des sessions virtuelles afin de présenter le processus de sélection ainsi que les caractéristiques risque-rendement de l'option Sans Combustibles Fossiles sélectionnée, en plus de souligner ses différences avec les autres options actuellement disponibles. Suite aux résultats d'un sondage distribué aux participants, le CAR a déterminé qu'il y avait suffisamment d'intérêt chez les membres pour proposer l'option SCF.

Qu'est-ce qu'un fonds SCF?

Cette option représente un portefeuille qui investit dans des compagnies de pays variés et à travers un large éventail de secteurs, mais qui exclut spécifiquement les titres d'émetteurs engagés dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Plus précisément, il exclut les

compagnies générant des revenus à partir de l'exploration et l'extraction de pétrole et de gaz dans l'Arctique, de la production pétrolière et gazière (incluant le transport), ainsi que des sables bitumineux, de l'énergie de schiste et de l'extraction de charbon thermique. De plus, les compagnies dont plus de 10 % des revenus proviennent de produits ou de services de support au pétrole et au gaz ne sont pas admissibles à l'investissement, en plus des compagnies qui figurent sur la liste du *Carbon Underground 200™*. Finalement, les compagnies détenant une part significative des compagnies non-éligibles sont aussi exclues de l'univers d'investissement.

En plus d'exclure les combustibles fossiles, le mandat intègre des considérations ESG telles que la communauté, la gouvernance corporative, les relations avec les employés, l'environnement, les droits humains et les produits et pratiques commerciales.

VERS L'AVANT POUR 2022

- Rendre accessible la documentation du nouveau Fonds SCF sur la plateforme Sunlife
- Continuer à suivre l'empreinte carbone du Fonds commun d'actions et des actions dans le Fonds socialement responsable, et évaluer l'empreinte carbone des actions dans le Fonds sans combustibles fossiles pour la première fois
- Entreprendre des démarches pour développer davantage l'intégration des considérations ESG dans les processus d'investissement

FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation inclut les actifs des membres Partie A et Partie B ainsi que les actifs du Fonds complémentaire. La structure du fonds offre une large gamme de stratégies d'investissement et permet aux membres de choisir la répartition d'actifs qui répond le mieux à leurs besoins financiers. Le Fonds d'accumulation inclut un Fonds commun d'actions, un Fonds commun de titres à revenu fixe, des placements alternatifs, un Fonds de marché monétaire et un Fonds socialement responsable. Les membres ont également l'option du compte équilibré et l'option des Fonds axés sur une date d'échéance qui consistent en une variété de répartitions d'actifs entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe.

Le compte équilibré est l'option d'investissement par défaut du régime. Les membres qui ne sélectionnent pas d'option d'investissement verront leurs actifs investis automatiquement dans le compte équilibré

PERFORMANCE COMPARÉE À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

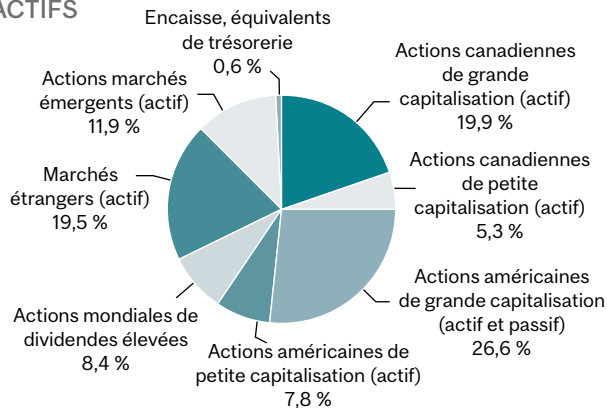
Au 31 décembre 2021 (avant frais)

| CLASSES D'ACTIF | INDICES DE RÉFÉRENCE | ACTIFS (MILLION \$) | RENDEMENTS 2021 | RENDEMENTS L'INDICE DE RÉFÉRENCE | VALEUR AJOUTÉE |
|--|---|---------------------|-----------------|----------------------------------|----------------|
| STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES | | | | | |
| Fonds commun d'actions | 22 % Indice composé S&P/TSX 38 % S&P 500 (50% couvert) 29 % MSCI EAEO 11 % MSCI Marchés émergents | 887,3 | 17,9 % | 18,6 % | -0,7 % |
| Fonds commun de titres à revenu fixe | Indice FTSE Canada obligataire universel | 485,2 | -1,3 % | -2,5 % | 1,2 % |
| Placements alternatifs ¹ | 40 % Indice actifs réels 40 % Indice placements privés 20 % Indice fonds de stratégies diversifiés | 365,1 | 18,8 % | 10,1 % | 8,7 % |
| Fonds de marché monétaire | Indice FTSE Canada bons du Trésor 30 jours | 27,0 | 0,3 % | 0,1 % | 0,2 % |
| STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉES | | | | | |
| Compte équilibré | 45 % Indice Fonds commun d'actions 25 % Indice Placement alternatifs 30 % Indice Fonds commun de titre à revenu fixes | 1 477,2 | 12,4 % | 9,9 % | 2,5 % |
| Fonds socialement responsable | 20 % Indice composé plafonné S&P/TSX 40 % Indice rendement total net MSCI monde (\$ CA) 40 % Indice obligataire universel FTSE Canada | 69,6 | 12,5 % | 11,8 % | 0,7 % |
| Fonds axés sur une date d'échéance | | 36,3 | 5,5 % à 16,1 % | 4,0 % à 15,2 % | 0,8 % à 1,6 % |

¹Après frais

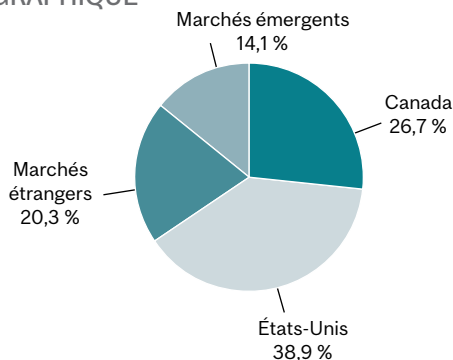
ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN D' ACTIONS

8 SOUS-CATÉGORIES
D'ACTIFS

887,3 M\$

48,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 43 |
| Frais administratifs | 23 |
| TOTAL | 66 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») canadien + 5,0 %, soit 6,8 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds commun d'actions fut de 12,0 %, dépassant l'objectif à long terme par 5,2 %, mais légèrement sous son indice de référence par 0,3 %.

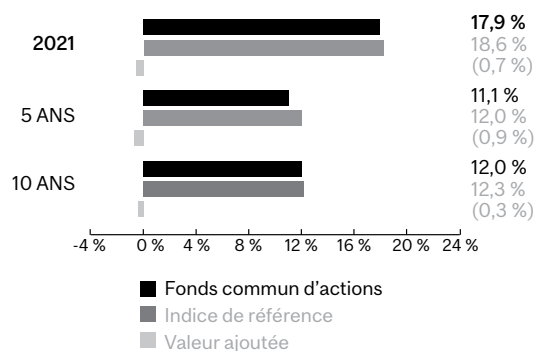
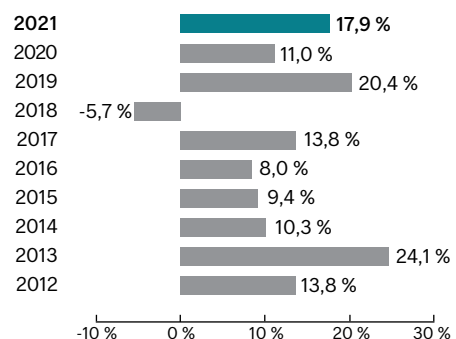
Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun d'actions a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 11,1 %, en dessous du rendement de référence de 12,0 %, mais dépassant l'objectif à long terme de 6,8 %.

PERFORMANCE DE 2021

Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2021, le Fonds commun d'actions a généré un rendement de 17,9 % (avant frais), ce qui est légèrement inférieur à la performance de l'indice de référence de 18,6 %. La forte reprise des marchés boursiers observée l'année dernière s'est prolongée en 2021. L'indice d'actions canadiennes et l'indice d'actions mondiales (MSCI ACWI) ont terminé l'année avec des performances exceptionnelles de 25,1 % et 17,5 % (en dollars canadiens), respectivement. Le caractère défensif du Fonds commun d'actions a contribué à réduire la volatilité observée en fin d'année, mais a aussi restreint le portefeuille dans sa capacité à surpasser son indice de référence pour l'année.

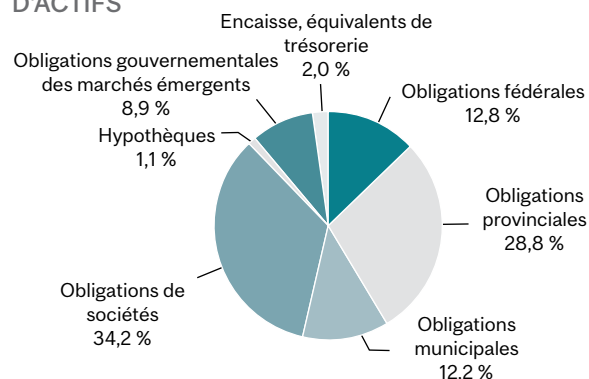
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2021, un nouveau gestionnaire a été embauché pour un mandat dédié aux actions chinoises et le mandat d'actions de marchés émergents existant a été modifié afin d'exclure ce pays. Ainsi, l'allocation à la Chine est demeurée stable.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs
INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)RENDEMENTS HISTORIQUES
(avant frais)

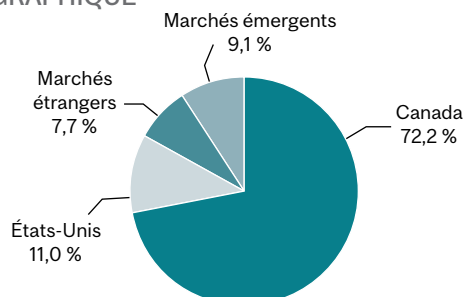
ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

7 SOUS-CATÉGORIES
D'ACTIFS

485,2 M\$

26,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 29 |
| Frais administratifs | 23 |
| TOTAL | 52 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,0 %, soit 2,8 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds commun de titres à revenu fixe fut de 4,3 %, dépassant l'objectif à long terme et l'indice de référence par 1,5 % et 1,0 %, respectivement.

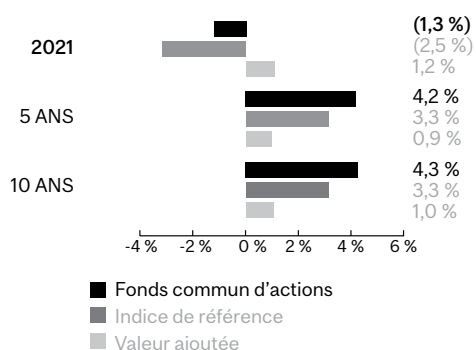
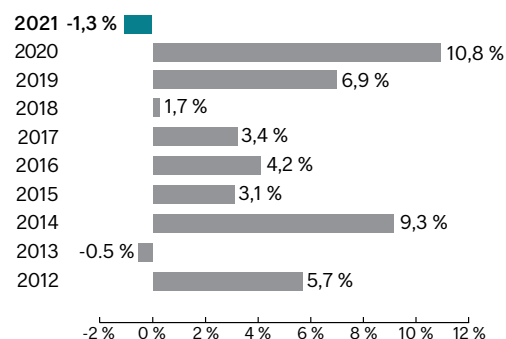
Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun de titres à revenu fixe a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 4,2 %, devançant l'indice de référence qui a généré 3,3 % et l'objectif à long terme de 2,8 %.

PERFORMANCE DE 2021

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, le Fonds commun de titres à revenu fixe a généré un rendement de -1,3 % (avant frais), dépassant le rendement de -2,5 % de l'indice de référence. Contrairement à l'année dernière, la durée plus courte du portefeuille a contribué à l'amélioration de la performance relative en 2021 alors que les taux d'intérêt sont à la hausse, alimentés par un taux d'inflation à son plus haut niveau depuis les 30 dernières années. Cette durée plus courte combinée avec la valeur positive générée par les gestionnaires a permis au Fonds commun de titres à revenu fixe de mieux protéger le capital que son indice de référence au cours de l'année.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

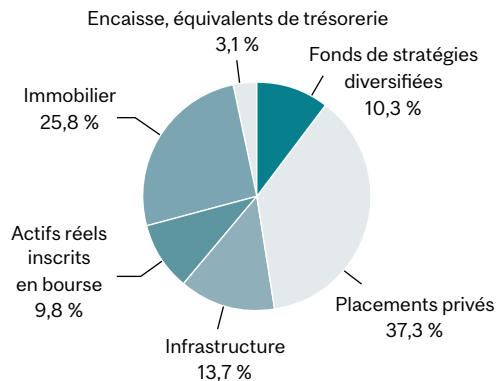
Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2021.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs
INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)RENDEMENTS HISTORIQUES
(avant frais)

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

PLACEMENTS ALTERNATIFS

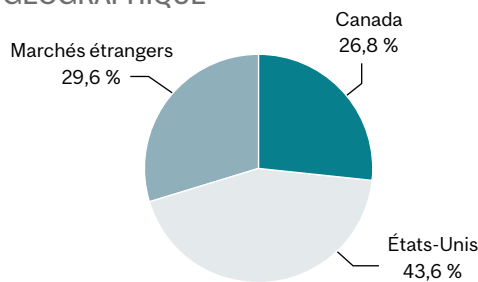
6 SOUS-CATÉGORIES D'ACTIFS



365,1 M\$

19,9 % DES ACTIFS
DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|------------|
| Frais de gestion des placements | 255 |
| Frais administratifs | 25 |
| TOTAL | 280 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %, soit 6,3 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé des placements alternatifs fut de 10,3 % (après frais), dépassant l'objectif à long terme par 4,0 %, ainsi que son indice de référence par 1,1 %.

Au cours des cinq dernières années, les placements alternatifs ont fourni un rendement annualisé de 10,6 % (après frais), bien au-delà de l'objectif à long terme de 6,3 % et du rendement de l'indice de référence de 7,6 %. Il convient également de mentionner que l'indice de référence des placements alternatifs ne peut être répliqué ni investi.

PERFORMANCE DE 2021

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, les placements alternatifs ont généré un rendement de 18,8 % (après frais), ce qui surpasse considérablement le rendement de l'indice de référence de 10,1 %. L'approche prudente adoptée par les gestionnaires pour la valorisation des actifs durant les perturbations liées à la pandémie en 2020 a générée de meilleurs rendements pour 2021 en lien avec l'amélioration générale des conditions économiques. De plus, certains segments des portefeuilles d'immobiliers, tel que les investissements en immobilier résidentiel et des projets d'infrastructure en logistique ont continué de bénéficier d'une belle progression.

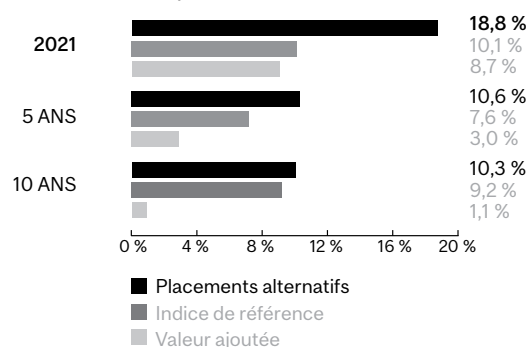
Les frais de gestion sont plus élevés pour les placements alternatifs puisqu'il s'agit de placements privés. Pour cette raison, c'est la seule option d'investissement pour laquelle les rendements sont présentés après frais, selon les normes de l'industrie.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

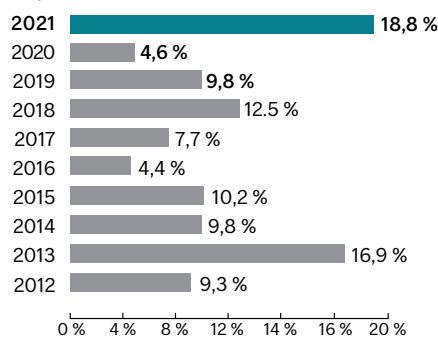
En 2021, de nouveaux engagements ont été faits en placements privés et en infrastructures, avec deux investissements dans des fonds de dettes privées, un investissement dans un fonds de placements privés et un investissement dans un fonds d'infrastructures d'énergies renouvelables. De plus, un mandat de fonds de couverture a été terminé et un nouveau placement dans un fonds de co-investissements et placements secondaires en fonds de couverture a été ajouté.

Depuis 2016, les placements alternatifs sont séparés du Fonds commun d'actions. Ils sont désormais uniquement offerts à travers le compte équilibré et les options de fonds axés sur une date d'échéance.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (après frais)*



RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)*

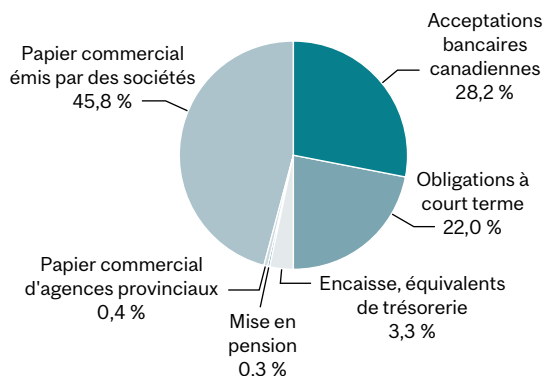


*Après frais, de par les normes de l'industrie

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

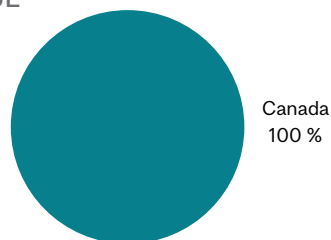
5 TYPES DE PLACEMENT



27,0 M\$

1,5 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

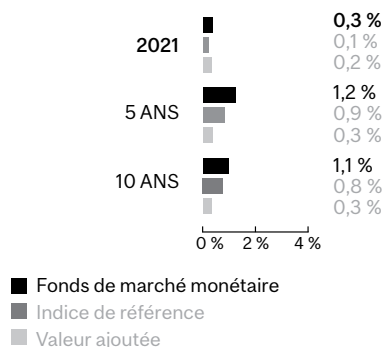
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 9 |
| Frais administratifs | 11 |
| TOTAL | 20 |

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

L'objectif à long terme est de dépasser le rendement de l'indice FTSE Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds de marché monétaire fut de 1,1 %, dépassant l'objectif à long terme et l'indice de référence par 0,3 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de marché monétaire a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 1,2 %, au-dessus du rendement de l'indice de référence de 0,9 % et de l'objectif à long terme de 0,8 %.

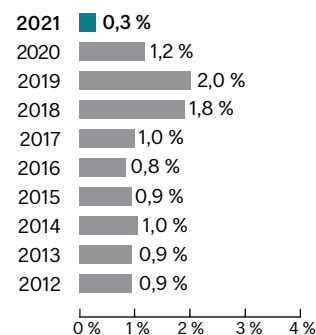
PERFORMANCE DE 2021

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, le Fonds de marché monétaire a généré un rendement de 0,3 % (avant frais), surpassant l'indice de référence par 0,2 %. La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à un niveau historiquement bas afin de soutenir la reprise économique, ce qui s'est traduit en une performance près de zéro pour le Fonds de marché monétaire.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2021.

RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ÉQUILIBRÉ

3 CLASSES

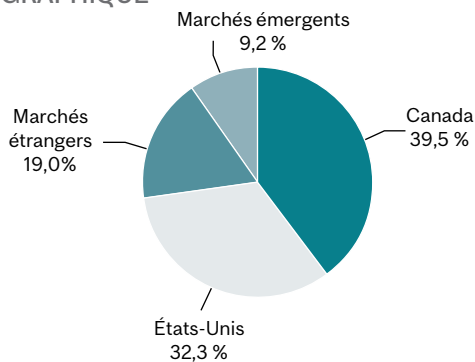
D'ACTIF

| | 31 DÉCEMBRE 2021 | RÉPARTITION CIBLE | MIN - MAX |
|---------------------------------------|------------------|-------------------|-------------|
| Fonds commun d'actions | 47,5 % | 45 % | 30 % - 63 % |
| Fonds commun de titres à revenus fixe | 28,1 % | 30 % | 20 % - 50 % |
| Placement alternatifs | 24,4 % | 25 % | 10 % - 40 % |

1 477,2 M\$

80,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|------------|
| Frais de gestion des placements | 88 |
| Frais administratifs | 24 |
| TOTAL | 112 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du compte équilibré est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme par le biais d'une répartition d'actifs entre le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs, tel que déterminé par le Comité d'administration des retraites.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,7 %, soit 5,5 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du compte équilibré fut de 9,8 %, dépassant le rendement de l'objectif à long terme par 4,3 % et celui de l'indice de référence par 1,2 %.

Au cours des cinq dernières années, le compte équilibré a généré un rendement annualisé de 9,4 % (avant frais), surpassant l'objectif à long terme de 5,5 % et l'indice de référence de 8,3 %.

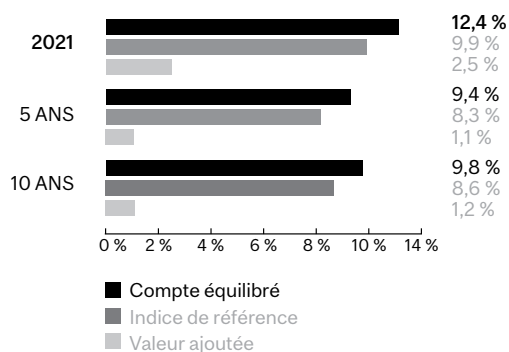
PERFORMANCE DE 2021

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, le compte équilibré a généré un rendement de 12,4 % (avant frais), surpassant son indice de référence par 2,5 %. La décision de favoriser une allocation plus élevée en actions et plus faible en titres à revenu fixe dans un environnement de hausse de taux, combinés avec le redressement de la valeur des placements alternatifs et l'excellente performance des portefeuilles d'immobiliers et d'infrastructures ont été les principaux facteurs expliquant la surperformance cette année. Bien que l'allocation aux titres à revenu fixe ait enregistré un rendement absolu négatif en 2021 en raison de la hausse des taux d'intérêt, l'effet négatif a été atténué par le positionnement de plus courte durée du portefeuille ainsi que par la valeur ajoutée par les gestionnaires ce qui a contribué à la surperformance du compte équilibré par rapport à son indice de référence.

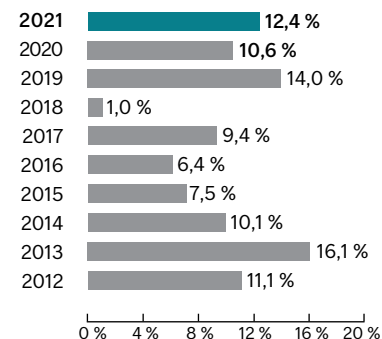
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégie dans le compte équilibré ont eu lieu par l'entremise des changements dans le Fonds commun d'actions et les placements alternatifs.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

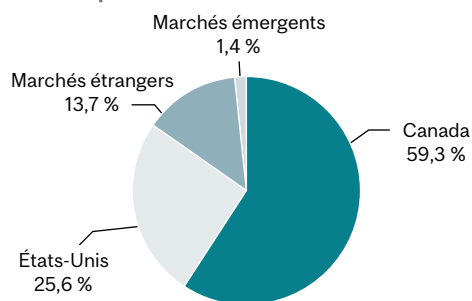
FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

3 FONDS VISION RBC

| | 31 DÉCEMBRE 2021 | RÉPARTITION CIBLE |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| Fonds d'actions canadiennes | 20,7 % | 20 % |
| Fonds d'actions mondiales | 41,1 % | 40 % |
| Fonds d'obligations canadiennes | 38,2 % | 40 % |

69,6 M\$

3,8 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

24

FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 19 |
| Frais administratifs | 10 |
| TOTAL | 29 |

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (« FSR ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui incorpore les enjeux liés à l'investissement socialement responsable.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,4 %, soit 5,2 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du FSR fut de 10,6 %, dépassant à la fois l'objectif à long terme par 5,4 % et l'indice de référence par 1,8 %.

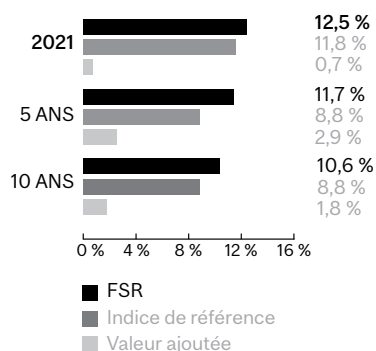
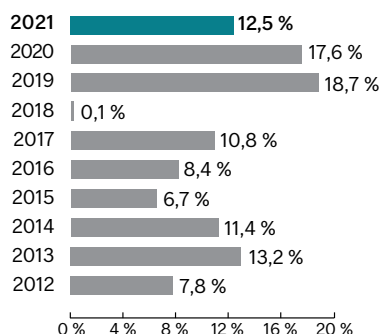
Au cours des cinq dernières années, le FSR a fourni un rendement annualisé de 11,7 % (avant frais), surpassant le rendement de l'objectif à long terme de 5,2 % et celui de l'indice de référence de 8,8 %.

PERFORMANCE DE 2021

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, le FSR a généré un rendement de 12,5 % (avant frais), surpassant le rendement de l'indice de référence de 0,7 %. La portion du portefeuille allouée aux actions mondiales, qui demeure la plus grande allocation du Fonds, a soutenu la performance tout au long de l'année alors que les marchés d'actions ont maintenu leur croissance. De plus, la surperformance de l'allocation en actions canadiennes a contribué à la bonne performance relative du Fonds FSR cette année.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2021.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs
INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)RENDEMENTS HISTORIQUES
(avant frais)

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE

3 PROFILS DE RISQUE

Conservateur

Modéré

Agressif

3 CLASSES D'ACTIF

Fonds commun de titres à revenu fixe

Fonds commun d'actions

Placement alternatifs

36,3 M\$

2,0 % DES ACTIFS DU FONDS
D'ACCUMULATION

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement des fonds axés sur une date d'échéance est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme à l'aide d'une répartition d'actifs évolutive entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe, basée sur le profil de risque choisi et l'âge du membre.

Les fonds axés sur une date d'échéance considèrent toutes les étapes de la vie des membres. Plus la retraite est éloignée, plus la composition des actifs sera agressive afin de favoriser la croissance du capital. Plus la retraite est imminente, plus la composition des actifs sera conservatrice afin de préserver les gains de capital et de générer des revenus de placement.

Le taux de rendement espéré de chaque profil de risque sera une combinaison des attentes de chacun des placements spécifiés ci-haut, déterminé en fonction de la répartition d'actifs de la stratégie associée avec le profil de risque et l'âge du membre.

PERFORMANCE DE 2021

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, les Fonds axés sur une date d'échéance ont généré des rendements allant de 5,5 % à 16,1 % (avant frais) selon la date d'échéance et le profil de risque du fonds. La performance de ces fonds inclut une valeur ajoutée allant de 0,8 % à 1,6 %. Pour tous les profils, le redressement de la valeur des placements alternatifs, l'excellente performance des portefeuilles d'immobiliers et d'infrastructures, ainsi que la bonne performance relative des titres à revenu fixe ont été les principaux facteurs expliquant la valeur ajoutée cette année.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégie dans les fonds axés sur une date d'échéance ont eu lieu par l'entremise des changements dans le Fonds commun d'actions et les placements alternatifs.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE (suite)

Le tableau ci-dessous montre les rendements bruts des Fonds axés sur une date d'échéance.

| | Date d'échéance | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 | 2035 | 2040 | 2045 | 2050 | 2055 | 2060 | 2065 | |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| PROFIL DE RISQUE CONSERVATEUR | Répartition d'actif | Fonds commun de titres à revenu fixe | - | 65 % | 65 % | 50 % | 50 % | 40 % | 40 % | 30 % | 30 % | 20 % | 20 % |
| | | Fonds commun d'actions | - | 25 % | 25 % | 35 % | 35 % | 45 % | 45 % | 55 % | 55 % | 65 % | 65 % |
| | | Placement alternatifs | - | 10 % | 10 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % |
| | Rendement annualisé | 2021 | - | 5,5 % | 5,5 % | 8,4 % | 8,4 % | 10,3 % | 10,3 % | 12,3 % | 12,3 % | 14,2 % | 14,2 % |
| | | Indice de référence | - | 4,0 % | 4,0 % | 6,8 % | 6,8 % | 8,9 % | 8,9 % | 11,0 % | 11,0 % | 13,1 % | 13,1 % |
| | | Valeur ajoutée | - | 1,5 % | 1,5 % | 1,6 % | 1,6 % | 1,4 % | 1,4 % | 1,3 % | 1,3 % | 1,1 % | 1,1 % |
| | Frais en points de base | Frais de gestion des placements | - | 55 | 55 | 68 | 68 | 69 | 69 | 71 | 71 | 72 | 72 |
| | | Frais administratifs | - | 23 | 23 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |
| | PROFIL DE RISQUE MODÉRÉ | Répartition d'actif | Fonds commun de titres à revenu fixe | 65 % | 65 % | 50 % | 40 % | 40 % | 30 % | 30 % | 20 % | 20 % | 10 % |
| Fonds commun d'actions | | | 25 % | 25 % | 35 % | 45 % | 45 % | 55 % | 55 % | 65 % | 65 % | 75 % | 75 % |
| Placement alternatifs | | | 10 % | 10 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % |
| Rendement annualisé | | 2021 | 5,5 % | 5,5 % | 8,4 % | 10,3 % | 10,3 % | 12,3 % | 12,3 % | 14,2 % | 14,2 % | 16,1 % | 16,1 % |
| | | Indice de référence | 4,5 % | 4,5 % | 6,8 % | 8,9 % | 8,9 % | 11,0 % | 11,0 % | 13,1 % | 13,1 % | 15,2 % | 15,2 % |
| | | Valeur ajoutée | 1,5 % | 1,5 % | 1,6 % | 1,4 % | 1,4 % | 1,3 % | 1,3 % | 1,1 % | 1,1 % | 0,9 % | 0,9 % |
| Frais en points de base | | Frais de gestion des placements | 55 | 55 | 68 | 69 | 69 | 71 | 71 | 72 | 72 | 73 | 73 |
| | | Frais administratifs | 23 | 23 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |
| PROFIL DE RISQUE AGRESSIF | | Répartition d'actif | Fonds commun de titres à revenu fixe | 50 % | 50 % | 40 % | 30 % | 30 % | 20 % | 20 % | 10 % | 10 % | 10 % |
| | Fonds commun d'actions | | 35 % | 35 % | 45 % | 55 % | 55 % | 65 % | 65 % | 75 % | 75 % | 75 % | 75 % |
| | Placement alternatifs | | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % | 15 % |
| | Rendement annualisé | 2021 | 5,3 % | 5,3 % | 10,3 % | 12,3 % | 12,3 % | 14,2 % | 14,2 % | 16,1 % | 16,1 % | 16,1 % | 16,1 % |
| | | Indice de référence | 6,8 % | 6,8 % | 8,9 % | 11,0 % | 11,0 % | 13,1 % | 13,1 % | 15,2 % | 15,2 % | 15,2 % | 15,2 % |
| | | Valeur ajoutée | 1,6 % | 1,6 % | 1,4 % | 1,3 % | 1,3 % | 1,1 % | 1,1 % | 0,9 % | 0,9 % | 0,9 % | 0,9 % |
| | Frais en points de base | Frais de gestion des placements | 68 | 68 | 69 | 71 | 71 | 72 | 72 | 73 | 73 | 73 | 73 |
| | | Frais administratifs | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | 24 |

FONDS DE RETRAITE

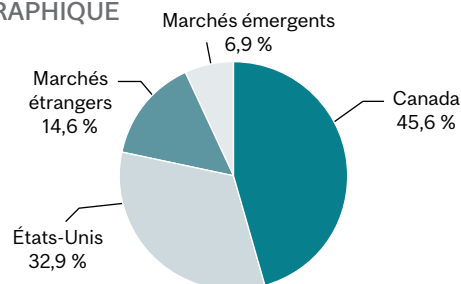
Le Fonds de retraite contient les actifs servant à payer les rentes des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne de leur régime de retraite avant le 1 janvier 2011. Le Fonds de Retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

3 CLASSES D'ACTIF

| | 31 DÉCEMBRE 2021 | RÉPARTITION CIBLE |
|----------------------|------------------|-------------------|
| Actions | 51,7 % | 50 % |
| Titres à revenu fixe | 46,3 % | 50 % |
| Immobilier | 2,0 % | 0 % |

105,4 M\$
D'ACTIFS

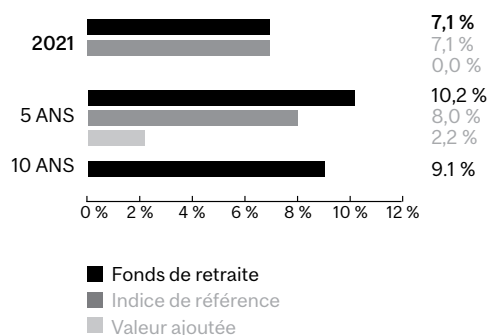
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Frais de gestion des placements | 47 |
| Frais administratifs | 18 |
| TOTAL | 65 |

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,0 %, soit 4,8 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds de retraite fut de 9,1 %, surpassant le rendement de l'objectif à long terme par 4,3 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de retraite a fourni un rendement annualisé de 10,2 %, largement supérieur à l'objectif à long terme de 4,8 % et surpassant l'indice de référence de 8,0 %.

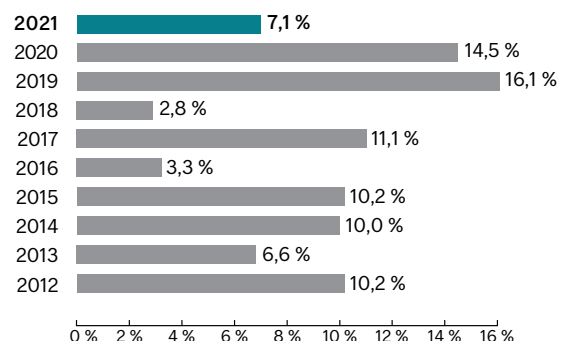
PERFORMANCE DE 2021

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2021, le Fonds de retraite a généré un rendement de 7,1 % (avant frais), égalant le rendement de l'indice de référence. Bien que l'allocation aux actions ait bénéficié d'une forte croissance, le gestionnaire n'a pas été en mesure de surpasser l'indice de référence en 2021, contrairement aux quatre dernières années. Néanmoins, la bonne performance par le gestionnaire d'obligations de sociétés a permis au fonds de retraite de générer un bon rendement, supérieur à l'objectif à long terme.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2021.

RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



CONSULTANTS EXTERNES ET GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

CONSULTANTS EXTERNES

| | |
|--|--|
| Société des services de titres mondiaux CIBC MELLON | Services de gardes de valeurs Mesure de la performance Comptabilisation des placements privés Suivi de la conformité |
| Sun Life | Tenue de dossiers Traitement des transactions Allocation des flux monétaires vers les options d'investissement Dossiers de règlement externe Héberge le site du Régime |
| Normandin Beaudry | Tenue de dossiers des membres du Fonds de retraite |
| Eckler | Service d'actuariat |
| Deloitte | Auditeur externe |
| Ernst & Young | Consultant en fiscalité |
| Mercer | Consultant en placements et base de données de gestionnaires |

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES (excluant les placements alternatifs)

| | | |
|---|---|---|
| Fonds commun d'actions | Actions canadiennes | Fidelity Investments Van Berkom & Associés |
| | Actions américaines | Wellington Management Van Berkom & Associés State Street Global Advisors |
| | Actions étrangères | William Blair & Company RBC Global Asset Management Mawer Investment Management Ninety One |
| | Actions mondiales à dividendes élevés | State Street Global Advisors |
| Fonds commun de titres à revenu fixe | Obligations canadiennes | Canso Investment Counsel RBC Global Asset Management |
| | Dette privée en infrastructure | AMP Capital |
| | Obligations municipales et provinciales | Fiera Capital |
| | Obligations gouvernementales mondiales | Colchester Global Investors |
| Fonds de marché monétaire | Obligations gouvernementales de marchés émergents | Colchester Global Investors |
| | Investissements canadiens à court terme | Gestion de Placements TD |
| Fonds socialement responsable | Actions canadiennes Actions mondiales Obligations canadiennes | RBC Gestion Mondiale d'Actifs |
| Fonds de retraite | Actions mondiales | Vontobel |
| | Titres à revenu fixe | Canso Investment Counsel Financière Manuvie |

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

ECKLER

À la demande de l'Université et du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2019. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 23 décembre 2020, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

Évaluation de capitalisation

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les hypothèses actuarielles seront revues lors de la préparation de la prochaine évaluation actuarielle complète de façon à s'assurer qu'elles soient encore appropriées.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation.

Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime;

par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements provenant du Segment minimum PD selon le degré de solvabilité le plus récent conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. La dernière évaluation intérimaire afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime a été préparée au 31 décembre 2020 et déposée auprès de Retraite Québec le 20 juillet 2021.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de solvabilité.

Opinion actuarielle

À notre avis :

- (a) les données sur la participation sur lesquelles l'évaluation est basée sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- (b) les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- (c) les méthodes utilisées dans cette évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- (d) les hypothèses et méthodes adoptées pour déterminer la situation financière de solvabilité du Régime respectent les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.


Nonobstant les opinions qui précèdent, l'expérience réelle du Régime diffère des hypothèses, résultera en des gains ou pertes qui seront révélés lors des évaluations subséquentes.

La prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard au 31 décembre 2022 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2023. De plus, une évaluation intérimaire doit être préparée au 31 décembre 2021 afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.

Le tout, respectueusement soumis,



Jean-François Gariépy, FSA, FCIA



Catherine Bourdages, FSA, FCIA

RAPPORT FINANCIER

LETTRE SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Le rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») a été préparé par la direction et approuvé par le Comité d'administration des retraites (« CAR »).

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec). Cette responsabilité comprend la sélection des principes et méthodes comptables appropriés et l'exercice d'un jugement objectif lors de la prise de décisions affectant les mesures des transactions.

En s'acquittant de ses responsabilités en matière d'intégrité et d'équité du rapport financier, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, les actifs sont protégés et les registres financiers sont correctement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation du rapport financier.

La responsabilité ultime du rapport financier incombe aux membres du CAR. Le CAR supervise la divulgation financière par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit, composé de trois personnes qui ne sont ni membres de la direction ni employés du régime, examine le rapport financier et recommande au CAR de l'approuver. Le comité d'audit s'acquitte de ses responsabilités en examinant les informations financières préparées par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des vérificateurs externes du régime au CAR. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour examiner la portée et le calendrier de l'audit, pour discuter des constatations d'audit et des recommandations d'amélioration, et pour s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités de manière appropriée.

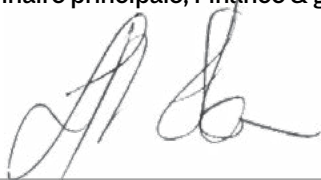
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé par le CAR pour vérifier le rapport financier et faire rapport directement au comité d'audit; leur rapport suit. Les auditeurs externes ont pleinement accès au comité d'audit et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit.

16 mars 2022



Kendra Racine, CPA, CA

Gestionnaire principale, Finance & gouvernance



Sophie Leblanc, CFA

Chef des placements et trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime »), qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2021 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « rapport financier »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2021, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Le rapport financier est préparé dans le but d'aider le Comité d'administration des retraites du Régime à se conformer aux obligations d'information financière de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel du Régime, mais ne comprennent pas le rapport financier et notre rapport de l'auditeur sur ce rapport.

Notre opinion sur le rapport financier ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit du rapport financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et le rapport financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel du Régime avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 16 mars 2022

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre 2021
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation

| ACTIF | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Placements (note 3) | 1 820 045 \$ | 1 639 715 \$ |
| Encaisse | 16 148 | 11 488 |
| Contrats de change (note 4) | 5 063 | 5 223 |
| Revenus de placement à recevoir | 3 542 | 3 283 |
| Débiteurs | 649 | 682 |
| Cotisations à recevoir de l'Université McGill | 935 | 1 027 |
| | 1 846 382 | 1 661 418 |
| PASSIF | | |
| Contrats de change (note 4) | 818 | 2 376 |
| Créditeurs et charges à payer | 1 722 | 1 792 |
| Sommes à payer au Fonds de retraite (note 6) | 8 | 17 |
| Sommes à payer aux anciens membres | 5 179 | 3 912 |
| | 7 727 | 8 097 |
| Actif net disponible pour le service des prestations | 1 838 655 \$ | 1 653 321 \$ |

Fonds de retraite

| ACTIF | 2021 | 2020 |
|--|---------------------|---------------------|
| Placements (note 3) | 104 559 \$ | 118 301 \$ |
| Encaisse | 529 | 346 |
| Contrats de change (note 4) | 5 | 40 |
| Revenus de placement à recevoir | 482 | 577 |
| Débiteurs | 1 | 1 |
| Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 6) | 8 | 17 |
| | 105 584 | 119 282 |
| PASSIF | | |
| Créditeurs et charges à payer | 58 | 70 |
| Sommes à payer à l'Université McGill | 2 384 | 1 708 |
| | 2 442 | 1 778 |
| Actif net disponible pour le service des prestations | 103 142 \$ | 117 504 \$ |
| Total de l'actif net disponible pour le service des prestations | 1 941 797 \$ | 1 770 825 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2021
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

| Fonds d'accumulation | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier | 1 653 321 \$ | 1 516 416 \$ |
| AUGMENTATION | | |
| Revenus de placement (note 5) | 39 616 | 36 495 |
| Gains réalisés | 131 437 | 46 204 |
| Cotisations régulières des membres | 31 812 | 30 998 |
| Cotisations spéciales des membres | 4 341 | 4 625 |
| Cotisations volontaires des membres | 1 696 | 1 629 |
| Cotisations régulières de l'Université McGill | 32 953 | 32 657 |
| Cotisations spéciales de l'Université McGill | 11 982 | 19 730 |
| Transferts d'autres régimes agréés | 835 | 1 156 |
| Augmentation totale de l'actif net | 254 672 | 173 494 |
| DIMINUTION | | |
| Frais d'administration (note 7) | 3 992 | 4 058 |
| Honoraires de gestion de placements | 5 513 | 3 642 |
| Coûts de transaction | 117 | 289 |
| Transferts RRC (note 1 c)) | 553 | - |
| Prestations de retraite | 39 704 | 50 504 |
| Prestations variables | 4 351 | 88 |
| Prestations de retraite - FRV/FRR de l'Université McGill | 16 953 | 16 129 |
| Prestations de cessation d'emploi | 18 536 | 23 400 |
| Prestations de décès | 5 727 | 4 969 |
| Diminution totale de l'actif net | 95 446 | 103 079 |
| Variation de la juste valeur non réalisée des placements (gains non réalisés) | 26 108 | 66 490 |
| Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice | 185 334 | 136 905 |
| Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre | 1 838 655 \$ | 1 653 321 \$ |
| Fonds de retraite | | |
| | 2021 | 2020 |
| Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier | 117 504 \$ | 125 364 \$ |
| AUGMENTATION | | |
| Revenus de placement (note 5) | 1 991 | 2 214 |
| Gains réalisés | 9 160 | 10 604 |
| Transferts RRC (note 1c)) | 553 | - |
| Augmentation totale de l'actif net | 11 704 | 12 818 |
| DIMINUTION | | |
| Frais d'administration (note 7) | 201 | 277 |
| Honoraires de gestion de placements | 134 | 118 |
| Prestations de retraite | 21 667 | 23 399 |
| Diminution totale de l'actif net | 22 002 | 23 794 |
| Variation de la juste valeur non réalisée des placements ((pertes) gains non réalisées) | (4 064) | 3 116 |
| Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice | (14 362) | (7 860) |
| Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre | 103 142 \$ | 117 504 \$ |
| Total de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre | 1 941 797 \$ | 1 770 825 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (les « membres ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmentée, le cas échéant pour les membres Partie A, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

| Âge du membre à la fin du mois précédent | Membres réguliers | Clinique avec permanence |
|--|-------------------|--------------------------|
| 39 ou moins | 5,0 % | 5,5 % |
| de 40 à 49 | 7,0 % | 7,5 % |
| de 50 à 65 | 8,0 % | 8,5 % |

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

| Âge du membre à la fin du mois précédent | Membres réguliers | Clinique avec permanence |
|--|-------------------|--------------------------|
| 39 ans ou moins | 5,0 % | 5,8 % |
| de 40 à 49 ans | 7,5 % | 8,3 % |
| de 50 à 65 ans | 10,0 % | 10,8 % |

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1^{er} janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A versent des cotisations spéciales afin de financer le déficit actuariel. Depuis décembre 2020, à la suite des résultats de l'exercice d'évaluation au 31 décembre 2019, les cotisations spéciales des membres, qui compensent les cotisations régulières de l'Université de la composante Cotisations déterminées du Régime, sont demeurées à 1,9 % des revenus admissibles.

(C) TRANSFERTS DE RENTE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Un transfert de rente de retraite complémentaire (« RRC ») représente un transfert du Fonds d'Accumulation vers le Fonds de Retraite.

À partir de septembre 2020, les membres Partie A ont l'option de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

D) PRESTATIONS DE RETRAITE

Une prestation de retraite est payable lorsqu'un membre atteint l'âge de retraite. La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

À partir de 2015, les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite (FRR) proposé par l'Université McGill.

E) PRESTATIONS VARIABLES

Une prestation variable est une option de décaissement qui permet aux participants de recevoir un revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

Depuis septembre 2020, les membres qui optent pour les prestations variables peuvent programmer des versements mensuels, trimestriels ou annuels, et demander également des versements forfaitaires ponctuels de leurs avoirs dans le Régime.

F) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

(suite)

G) PRESTATIONS DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

H) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des fonds multirisques axés sur une date d'échéance sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « CAR »).

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le Fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux

prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

I) FONDS DE RETRAITE

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées à l'employé retraité qui choisi l'option de règlement interne avant le 1^{er} janvier 2011.

Le Fonds de retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

2. Principales méthodes comptables**PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements*, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Les placements sont évalués au cours de clôture au 31 décembre 2021. Si le cours de clôture est inférieur au cours acheteur ou supérieur au cours vendeur, le cours moyen est utilisé.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables

(suite)

PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- (a) les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- (b) les contrats à terme sur indices boursiers sont évalués au cours du règlement de l'indice boursier;
- (c) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- (d) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- (e) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- (f) les placements privés sont évalués à la juste valeur qui est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- (g) les fonds de stratégies diversifiées sont évalués en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions, instruments dérivés et actifs réels).

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

CONVERSION DE DEVICES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur non réalisée des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COTISATIONS

Les cotisations sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

PRESTATIONS

Les prestations de retraite, de cessation d'emploi, variables et de décès sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des actifs réels, des placements privés et des fonds de stratégies diversifiées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements et instruments financiers**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et les conditions des investissements sont décrites comme suit :

Encaisse et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 69 jours dans le Fonds d'accumulation (58 jours en 2020) et 105 jours dans le Fonds de retraite (92 jours en 2020).

Revenu fixe

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 38,0 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (31,0 % en 2020), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,8 % (2,1 % en 2020) et une durée moyenne de 6,8 ans (6,9 ans en 2020). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 40,7 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (33,0 % en 2020), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,5 % (2,0 % en 2020) et une durée moyenne de 6,6 ans (7,0 ans en 2020).

Actions

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie et les fonds communs, sont diversifiées par émetteurs, par secteurs d'activité et géographiquement.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)****Actifs réels**

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Actifs réels inscrits en bourse

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont des titres négociables et sont diversifiés globalement.

Placements privés

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements dans des fonds privés investissant dans d'autres fonds, dans des fonds de dette privée et dans des fonds d'actions.

Fonds de stratégies diversifiées

Dans le Fonds d'accumulation, les fonds de stratégies diversifiées se composent de placements dans une stratégie à rendement absolu qui se concentrent sur des stratégies d'obligations à valeur relative et de co-investissements et placements secondaires en fonds de couverture.

B) ENGAGEMENTS

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les fonds de stratégies diversifiées, les placements à revenu fixe (dettes privées), les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 163,4 M\$ (137,7 M\$ en 2020). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

C) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé. Le risque de crédit est géré par la diversification des émetteurs et en limitant l'exposition aux émetteurs d'obligations à haut rendement.

D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue de ses flux de trésorerie.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et le passif du Fonds de retraite.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

F) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque.

La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2021 et 2020.

G) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

3. Placements et instruments financiers (suite)

EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

| Type de risque | Variation | Effet sur le Fonds d'accumulation | Effet sur le Fonds de retraite |
|---|---|--|--|
| Risque de taux d'intérêt | Augmentation (diminution) de 1 % | Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 34,3 M\$ (2020 - 32,4 M\$) | Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 3,0 M\$ (2020 - 3,6 M\$) |
| Risque de change sur les placements | Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 5,0 M\$ (2020 - 4,5 M\$) | Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 466 mille \$ (2020 - 536 mille \$) |
| | Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 692 mille \$ (2020 - 527 mille \$) | s.o. |
| Risque de change sur les contrats de change | Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change et swaps de devises d'approximativement 1,7 M\$ (2020 - 2,0 M\$) | s.o. |
| | Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien | Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change et swaps de devises d'approximativement 393 mille \$ (2020 - 303 mille \$) | s.o. |
| Risque de prix | Variation de 10 % du prix des actions | Variation de 108,6 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2020 - 92,2 M\$) | Variation de 5,5 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2020 - 6,2 M\$) |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(H) DÉTAIL DES PLACEMENTS

| | Fonds d'accumulation | | Fonds de retraite | |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Équivalents de trésorerie | | | | |
| canadiens | 40 057 \$ | 56 006 \$ | 2 324 \$ | 2 368 \$ |
| étrangers | 11 371 | 18 574 | 1 | 318 |
| | 51 428 | 74 580 | 2 325 | 2 686 |
| Placements à revenu fixe | | | | |
| canadiens | 362 010 | 327 807 | 37 719 | 42 558 |
| étrangers | 139 249 | 141 764 | 7 811 | 8 645 |
| | 501 259 | 469 571 | 45 530 | 51 203 |
| Titres de participation | | | | |
| canadiens | 428 033 | 378 302 | 119 | 110 |
| étrangers | 485 689 | 413 764 | 54 495 | 61 993 |
| | 913 722 | 792 066 | 54 614 | 62 103 |
| Placements alternatifs* | | | | |
| Actifs réels | 144 147 | 119 598 | 2 090 | 2 309 |
| Actifs réels inscrits en bourse | 35 790 | 14 806 | - | - |
| Placements privés | 136 102 | 114 680 | - | - |
| Fonds de stratégies diversifiées | 37 597 | 54 414 | - | - |
| | 353 636 | 303 498 | 2 090 | 2 309 |
| Total des placements | 1 820 045 \$ | 1 639 715 \$ | 104 559 \$ | 118 301 \$ |

* Dans le fonds d'accumulation, 73,1 % (69,0 % en 2020) des placements alternatifs sont détenus en devises. Aucun placement alternatif en devises n'est détenu dans le Fonds de retraite en 2021 et 2020.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2021

| Fonds d'accumulation | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Équivalents de trésorerie | 51 428 \$ | - \$ | - \$ | 51 428 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 479 920 | 21 339 | 501 259 |
| Titres de participation | 625 189 | 288 533 | - | 913 722 |
| Placements alternatifs | 35 791 | - | 317 845 | 353 636 |
| Total des placements | 712 408 \$ | 768 453 \$ | 339 184 \$ | 1 820 045 \$ |
| Autres actifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - | 5 063 \$ | - | 5 063 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - | 818 \$ | - | 818 \$ |

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2020

| Fonds d'accumulation | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Équivalents de trésorerie | 74 580 \$ | - \$ | - \$ | 74 580 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 443 161 | 26 410 | 469 571 |
| Titres de participation | 553 520 | 238 546 | - | 792 066 |
| Placements alternatifs | 14 806 | - | 288 692 | 303 498 |
| Total des placements | 642 906 \$ | 681 707 \$ | 315 102 \$ | 1 639 715 \$ |
| Autres actifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - | 5 223 \$ | - | 5 223 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - | 2 376 \$ | - | 2 376 \$ |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

| Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2021 | | | | |
|---|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Fonds de retraite | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Équivalents de trésorerie | 2 325 \$ | - \$ | - \$ | 2 325 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 45 530 | - | 45 530 |
| Titres de participation | - | 54 614 | - | 54 614 |
| Placements alternatifs | - | - | 2 090 | 2 090 |
| Total des placements | 2 325 \$ | 100 144 \$ | 2 090 \$ | 104 559 \$ |
| Autres actifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - | 5 \$ | - | 5 \$ |

| Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2020 | | | | |
|---|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Fonds de retraite | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Équivalents de trésorerie | 2 686 \$ | - \$ | - \$ | 2 686 \$ |
| Placements à revenu fixe | - | 51 203 | - | 51 203 |
| Titres de participation | - | 62 103 | - | 62 103 |
| Placements alternatifs | - | - | 2 309 | 2 309 |
| Total Investments | 2 686 \$ | 113 306 \$ | 2 309 \$ | 118 301 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | |
| évalués à la juste valeur | - | 40 \$ | - | 40 \$ |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

| | Fonds d'accumulation | Fonds de retraite |
|--|----------------------|-------------------|
| Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2020 | 306 332 \$ | 5 349 \$ |
| Achats | 37 947 | - |
| Ventes | (36 131) | (3 309) |
| Variation de la juste valeur | 6 954 | 269 |
| Juste valeur, 31 décembre 2020 | 315 102 \$ | 2 309 \$ |
| Achats | 30 884 | - |
| Ventes | (49 113) | (4) |
| Variation de la juste valeur | 42 311 | (215) |
| Juste valeur, 31 décembre 2021 | 339 184 \$ | 2 090 \$ |

En 2021 et 2020, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 et vers ou depuis le niveau 3.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Contrats de change

Fonds d'accumulation

| | | Contrats de change au 31 décembre 2021 | | | |
|------------------|---------------------|---|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 334 592 | 1,2789 | 4 079 | - |
| Dollar canadien | Euro | 56 899 | 1,4450 | 296 | 21 |
| Dollar américain | Dollar canadien | 15 785 | 0,7806 | - | 221 |
| Dollar américain | Euro | 8 686 | 1,1511 | 231 | 132 |
| Dollar américain | Yen japonais | 3 968 | 0,0089 | 168 | 60 |
| Dollar américain | Dollar de Singapour | 1 761 | 0,7417 | 38 | 38 |
| Euro | Dollar américain | 4 313 | 0,8871 | 116 | 80 |
| Livre sterling | Dollar américain | 2 590 | 0,7445 | 42 | 21 |
| Yen japonais | Dollar américain | 1 980 | 113,5677 | 53 | 80 |
| Autres devises | Autres devises | 6 683 | - | 40 | 165 |
| Total | | 437 257 \$ | | 5 063 \$ | 818 \$ |

Fonds d'accumulation

| | | Contrats de change au 31 décembre 2020 | | | |
|------------------|---------------------|---|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 323 366 | 1,2885 | 4 294 | 515 |
| Dollar canadien | Euro | 51 513 | 1,5469 | - | 464 |
| Euro | Dollar canadien | 4 650 | 0,6424 | 12 | - |
| Dollar américain | Dollar canadien | 20 995 | 0,7734 | - | 309 |
| Dollar américain | Euro | 15 669 | 1,1951 | 78 | 451 |
| Dollar américain | Dollar de Singapour | 2 616 | 0,7346 | 17 | 93 |
| Dollar américain | Yen japonais | 7 407 | 0,0096 | 269 | 188 |
| Dollar américain | Livre sterling | 2 486 | 1,3238 | - | 80 |
| Livre sterling | Dollar américain | 4 764 | 0,7629 | 199 | - |
| Euro | Dollar américain | 8 116 | 0,8236 | 123 | 61 |
| Yen japonais | Dollar américain | 3 737 | 103,8318 | 49 | 28 |
| Autres devises | Autres devises | 10 721 | - | 182 | 187 |
| Total | | 456 040 \$ | | 5 223 \$ | 2 376 \$ |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Contrats de change (suite)

| Fonds de retraite | | Contrats de change au 31 décembre 2021 | | | |
|-------------------|------------------|---|-------------------------|----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 4 519 | 1,2647 | 5 | - |
| Total | | 4 519 \$ | | 5 \$ | - |

| Fonds de retraite | | Contrats de change au 31 décembre 2020 | | | |
|-------------------|------------------|---|-------------------------|----------------|-----------------|
| Position longue | Position courte | Valeur notionnelle en \$ CA équivalent | Taux de change moyen | Actif \$ CA | Passif \$ CA |
| Dollar canadien | Dollar américain | 6 861 | 1,2815 | 40 | - |
| Total | | 6 861 \$ | | 40 \$ | - |

5. Revenus de placement

Fonds d'accumulation

| | 2021 | 2020 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Encaisse et équivalents de trésorerie | 418 \$ | 331 \$ |
| Revenu fixe | 12 010 | 11 939 |
| Titres de participation | 19 437 | 16 785 |
| Actifs réels | 3 348 | 2 949 |
| Placements privés | 4 272 | 4 383 |
| Prêts de titres | 131 | 108 |
| Total | 39 616 \$ | 36 495 \$ |

Fonds de retraite

| | 2021 | 2020 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Encaisse et équivalents de trésorerie | 22 \$ | 11 \$ |
| Revenu fixe | 1 820 | 2 015 |
| Titres de participation | 141 | 180 |
| Prêts de titres | 8 | 8 |
| Total | 1 991 \$ | 2 214 \$ |

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

6. Sommes à recevoir du et à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2021, il y a 8 mille \$ (17 mille \$ au 31 décembre 2020) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

7. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

| Fonds d'accumulation | 2021 | 2020 |
|--|-----------------|-----------------|
| Fournisseur des services de tenue de dossier | 1 341 \$ | 1 262 \$ |
| Salaires et avantages sociaux | 1 241 | 1 373 |
| Frais de garde | 302 | 351 |
| Frais de TPS/TVQ | 232 | 127 |
| Assurance responsabilité | 192 | 133 |
| Fournisseurs de données financières | 108 | 132 |
| Frais de mesure de performance | 108 | 101 |
| Frais - Retraite Québec | 106 | 101 |
| Fiduciaire | 93 | 92 |
| Audit | 74 | 71 |
| Actuariat | 54 | 151 |
| Autres charges | 141 | 164 |
| Total | 3 992 \$ | 4 058 \$ |

| Fonds de retraite | 2021 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Fournisseur des services de tenue de dossier | 54 \$ | 67 \$ |
| Salaires et avantages sociaux | 70 | 109 |
| Frais de garde | 15 | 21 |
| Frais de TPS/TVQ | 15 | 10 |
| Assurance responsabilité | 12 | 9 |
| Frais de mesure de performance | 10 | 8 |
| Frais - Retraite Québec | 7 | 8 |
| Fiduciaire | 6 | 8 |
| Audit | 4 | 5 |
| Actuariat | 3 | 12 |
| Autres charges | 5 | 20 |
| Total | 201 \$ | 277 \$ |

8. Évènements Subséquents

Durant les deux premiers mois de 2022, le Régime a conclu des contrats de dérivés de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle totale de 300 M \$ afin d'atténuer une portion du risque de taux d'intérêt du Régime.

GLOSSAIRE

Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime.

Cotisation supplémentaire de solvabilité Cotisation additionnelles requises par l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Couverture de devises L'action d'entrer dans un contrat financier dans le but de se protéger contre la fluctuation des taux de change des devises.

Déficit de capitalisation Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

Déficit de solvabilité Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de solvabilité assume que le régime est dissout à la date d'évaluation.

Degré de solvabilité Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées de tous les membres du Régime.

Évaluation de capitalisation Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

Excédent de capitalisation Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de capitalisation.

Fonds axés sur une date d'échéance Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de la date prévue de retraite et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Fonds complémentaire Représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

Fonds de retraite Actifs des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne.

Fonds de revenu viager (« FRV ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime ou d'un CRI.

Gestion active Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

Indice de référence Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

Indice des prix à la consommation (IPC) Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC

Membre actif Réfère à un employé de McGill qui cotise au Régime.

Membre à la retraite Membre retraité ou bénéficiaire recevant une rente du Fonds de retraite.

Membre différé Membre qui ne cotise plus au Régime et qui n'a toujours pas choisi une option de règlement.

Partie A Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Partie B Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles d'adhérer au Régime de retraite à partir du 1^{er} janvier 2009.

Points de Base Unité de mesure qui représente un centième d'un pourcent.

Prestations variables Option de décaissement qui permet aux participants de recevoir une prestation variable de type Fonds de revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies Régime hybride Représente six principes qui offrent une variété d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement.

Régime hybride Représente un régime de retraite qui inclut des éléments d'un plan à prestations déterminées et d'un plan à cotisations déterminées. La Partie A du Régime s'agit d'un régime hybride.

Rente de retraite complémentaire (« RRC ») Représente un montant additionnel dont un membre a droit si la valeur de transfert de la rente minimale à prestations déterminées est supérieure à la valeur totale que le membre aurait cumulée si investis à 100% dans le compte équilibré, après ajustement sur les cotisations liées à toute allocation calculées au prorata (le cas échéant).

Rente minimale à prestations déterminées Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés. Applicable aux employés qui ont adhéré au Régime ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Texte du Régime Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill.

CONTACTS

Les bureaux du CAR, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :
680, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 2M7
Tél : (514) 398-6250
Fax : (514) 398-6889
<http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>

Service d'administration des retraites

John D'Agata

Directeur - Administration
john.dagata@mcgill.ca
(514) 398-6250

Karen Rasinger

Agente - Communications et administration
karen.rasinger@mcgill.ca
(514) 398-6250

Service des placements

Sophie Leblanc, CFA, M.Sc.

Chef des placements et trésorière
sophie.leblanc2@mcgill.ca
(514) 398-6040

Mathieu Boivin, CFA

Directeur Investissements
mathieu.boivin@mcgill.ca
(514) 398-6040

Kendra Racine, CPA, CA

Gestionnaire principale, finance et gouvernance
kendra.racine@mcgill.ca
(514) 398-6040

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

NOTES



mcgill.ca/hr/pensions/mupp